



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2009

Original : français

Soixante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 58 b) de l'ordre du jour

**Groupes de pays en situation particulière :
mesures spécifiques répondant aux besoins
et problèmes particuliers des pays en développement
sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle
internationale des pays en développement sans littoral
et de transit, des pays donateurs et des organismes
internationaux de financement et de développement
sur la coopération en matière de transport en transit**

Lettre datée du 5 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué adopté par les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des pays en développement sans littoral lors de leur huitième réunion annuelle, tenue le 25 septembre 2009 à New York (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ledit texte comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Oumar **Daou**



**Annexe à la lettre datée du 5 octobre 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Communiqué de la huitième réunion ministérielle
annuelle des pays en développement sans littoral**

New York, le 25 septembre 2009

Nous, ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, réunis le 25 septembre 2009 à New York parallèlement à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Constatant avec préoccupation que les pays en développement sans littoral continuent d'être marginalisés dans le commerce international, et ne peuvent tirer profit de la mondialisation et utiliser le commerce pour atteindre leurs objectifs de développement faute d'accès direct à la mer depuis leur territoire en raison de leur éloignement et de leur isolement des marchés mondiaux, ainsi que de leur dépendance à l'égard des services et des politiques de transit des pays de transit voisins, auxquels viennent s'ajouter des infrastructures inadaptées de transport de transit et des procédures lourdes de transit et de passage des frontières,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, adoptés à Almaty en 2003¹,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire, adoptée le 8 septembre 2000², dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont dits conscients des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et ont demandé instamment aux donateurs, tant bilatéraux que multilatéraux, d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005³ dans lequel les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et les difficultés auxquelles ils font face ont été de nouveau reconnus et les dirigeants du monde entier se sont engagés à répondre d'urgence à ces difficultés en appliquant effectivement le Programme d'action d'Almaty,

Rappelant la Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue à l'occasion de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et consacrée à

¹ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexes I et II.*

² Voir résolution 55/2.

³ Voir résolution 60/1.

l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty⁴, qui soulignait le fait que, pour les pays en développement sans littoral, le coût du transit pénalise leurs produits sur le plan de la compétitivité, et que les efforts que ces pays consacrent à créer des systèmes de transit efficaces continuent de se heurter à de nombreux obstacles,

Rappelant également les documents finals de la Réunion thématique sur le développement des infrastructures de transport de transit⁵, qui s'est tenue à Ouagadougou du 18 au 20 juin 2007, et de la Réunion thématique sur le commerce international et la facilitation des échanges⁶, qui s'est tenue à Oulan-Bator les 30 et 31 août 2007,

Réaffirmant notre engagement à répondre d'urgence aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et aux difficultés auxquelles ils font face en veillant à l'application intégrale, rapide et effective du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant la Plate-forme d'Asunción pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement⁷, adoptée lors de la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, tenue à Asunción le 10 août 2005, et la Déclaration d'Oulan-Bator, adoptée à la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue à Oulan-Bator, les 28 et 29 août 2007,

Avons adopté le communiqué suivant :

1. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la mise en œuvre accélérée du Programme d'action d'Almaty par l'établissement de partenariats réels et efficaces entre les pays sans littoral et de transit et leurs partenaires pour le développement, ainsi qu'entre les secteurs public et privé, aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial, qui sont indispensables à la réalisation en temps voulu des objectifs du Millénaire pour le développement, à la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty et à l'intégration complète des pays concernés dans l'économie mondiale.

2. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour satisfaire aux priorités du Programme d'action d'Almaty et à appliquer les mesures spécifiques contenues dans la Déclaration consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Nous sommes résolus à donner la priorité dans le cadre de nos budgets nationaux et des stratégies globales de développement à la mise en place de systèmes de transport de transit efficaces.

3. Nous continuons d'attacher la plus grande importance à une coopération et une collaboration effectives avec nos pays de transit voisins, sachant que les pays en développement sans littoral sont tributaires de leurs installations de transit pour l'accès par voie maritime. Nous soulignons l'importance que revêt la coopération Sud-Sud, sachant que la coopération en matière de transport de transit relève pleinement de cette question. À cet égard, les groupements économiques et les accords de transit régionaux, ainsi que les accords bilatéraux, jouent un rôle essentiel dans l'application du Programme d'action d'Almaty, tant ils sont

⁴ Voir résolution 63/2.

⁵ A/62/256 et Corr.1, annexes I et II.

⁶ A/C.2/62/4, annexes I et II.

⁷ A/60/308, annexe.

indispensables à la constitution de réseaux régionaux d'infrastructures intégrées, à la mise en place des maillons manquants, à l'application des mesures de facilitation du commerce et à l'extension de l'utilisation des technologies de l'information.

4. Nous insistons sur le fait qu'une coopération étendue et plus efficace, non seulement entre nous mais aussi entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, est indispensable afin de garantir une approche harmonisée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des réformes dans le domaine de la facilitation des échanges et des transports au niveau transfrontières.

5. Nous soulignons le rôle essentiel que jouent les investissements étrangers directs dans l'accélération du développement et la réduction de la pauvreté en permettant la création d'emplois, le transfert de savoir-faire en matière de gestion et de technologies, et l'apport de capitaux sans effet d'endettement, ainsi que leur importance fondamentale pour ce qui concerne la création d'infrastructures de transports et de services de télécommunications aux collectivités. Nous appelons les pays exportateurs de capitaux à renforcer leur soutien aux efforts visant à attirer les investissements étrangers directs que déploient les pays en développement sans littoral en adoptant et en appliquant des mesures incitatives d'ordre économique, financier ou juridique.

6. Nous sommes conscients que le changement climatique fait peser une menace permanente et potentiellement grave sur le développement économique et social de nos pays, et qu'il peut nuire aux efforts que nous consacrons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que nous sommes les moins bien préparés à relever le défi de l'adaptation au changement climatique et à atténuer ses conséquences, lesquelles aggraveront davantage encore les handicaps dont nous souffrons déjà. Nous sommes vulnérables à l'impact du changement climatique sur la production agricole et sur la sécurité alimentaire, sur les ressources en eau, sur la biodiversité et sur la santé humaine. La communauté internationale doit nous accorder son soutien entier, en créant des mécanismes de financement renforcés, en fournissant un appui technique pour les projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en encourageant le développement des capacités d'adaptation au niveau national, et en transférant des technologies essentielles. Nous sommes convenus de faire part de nos préoccupations lors des réunions internationales à venir telles que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui aura lieu en décembre 2009 à Copenhague.

7. Nous continuons d'être profondément préoccupés par la succession des crises économiques mondiales, qui constituent une lourde menace pour les perspectives de développement de nos pays. La vulnérabilité inhérente de nos pays a exposé nos économies à des effets particulièrement néfastes, liés à la réduction de la demande d'exportation, à la baisse des prix des produits de base, à la difficulté d'obtenir des crédits commerciaux, à la contraction des investissements, au renforcement de mesures protectionnistes et au risque accru de réduction de l'aide publique.

8. Nous appelons les donateurs à nous accorder leur soutien, sous la forme d'allègements de dette, de dons ou de prêts à des conditions de faveur plus importants, afin d'aider nos gouvernements à atténuer les conséquences les plus graves des crises mondiales, à préserver les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty et à éviter des coupes sombres dans les budgets consacrés aux services publics essentiels ou à des projets de développement.

9. Nous soulignons que la communauté internationale doit apporter d'urgence aux pays en développement sans littoral qui souffrent d'un déficit de financement un soutien supplémentaire et prévisible au développement, sous la forme de prêts assortis de conditions de faveur et à décaissement rapide.

10. Nous appelons les partenaires bilatéraux et multilatéraux non seulement à maintenir le niveau actuel de l'aide publique au développement mais à la compléter par des dons et des prêts à des conditions de faveur afin de permettre aux pays en développement sans littoral, de mettre en place des systèmes de transports de transit efficaces. L'assistance financière devrait être destinée en priorité au développement des installations de transport de transit, notamment à la mise en place des maillons manquants, qui permettra de relier les pays en développement sans littoral au réseau régional, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application de mesures de facilitation du commerce.

11. Nous demandons que soit promptement appliquée l'Initiative Aide pour le commerce en tenant dûment compte des besoins spécifiques des pays en développement sans littoral, sachant que cette initiative vise à aider les pays en développement à se doter des capacités de production et de l'infrastructure commerciale dont ils ont besoin pour s'intégrer à l'économie mondiale. Nous attachons une grande importance au programme aide au commerce et nous nous engageons à renforcer notre participation au processus de suivi afin de mieux définir nos besoins commerciaux et les domaines prioritaires pour l'aide.

12. Nous appelons tous les États membres de l'Organisation mondiale du commerce à accélérer les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et à les faire aboutir avec succès, dans l'intérêt du développement, de sorte notamment que les pays en développement sans littoral améliorent leur accès aux marchés pour leurs produits agricoles et industriels.

13. Nous renouvelons notre appel à l'intention des membres de l'Organisation mondiale du commerce à faciliter l'accession des pays en développement sans littoral à ladite organisation, et à prendre en considération les problèmes et les besoins spécifiques liés à leur situation géographique. Il convient de leur fournir une assistance technique ciblée à tous les stades du processus.

14. Nous soulignons l'importance cruciale des négociations de l'Organisation mondiale du commerce en matière de facilitation du commerce, et nous nous engageons à intensifier nos efforts communs à cet égard, afin d'améliorer les conditions du commerce de transit. Nous réitérons notre attente d'un succès final incluant des engagements internationaux contraignants qui garantiront la liberté de transit afin d'accélérer les mouvements de biens transfrontaliers. Les organismes des Nations Unies et les organisations internationales concernés doivent accroître leur soutien au renforcement des capacités de négociation des pays en développement sans littoral et de leur aptitude à appliquer les mesures de facilitation du commerce.

15. Nous accueillons avec satisfaction la création, à Oulan-Bator, du groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral, qui est chargé d'améliorer leur capacité analytique, de les doter de leur propre capacité de recherche en adéquation avec leurs besoins spécifiques et d'optimiser leurs efforts communs en vue d'assurer la réalisation intégrale et effective du Programme d'action d'Almaty et des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous

assurons cet institut de notre entier soutien pour ce qui concerne sa mise en œuvre opérationnelle et la réalisation de sa mission. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement mongol pour avoir entrepris cette noble tâche, ainsi que pour le rôle directeur qu'il a joué depuis des années dans les domaines intéressant les pays en développement sans littoral. Nous appelons les organisations internationales et les pays donateurs à nous aider à réaliser les objectifs de ce groupe international de réflexion.

16. Nous réaffirmons notre engagement ferme et entier à mener une action collective et constructive à l'ONU et dans d'autres forums pertinents en faveur de la promotion et de la protection de nos intérêts communs. Nous soulignons que les besoins et les problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral devraient être dûment pris en considération lors des réunions internationales à venir, notamment la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que lors de l'examen de la suite donnée aux grandes conférences organisées par les Nations Unies, notamment de la Conférence de haut niveau chargée d'examiner la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui aura lieu en 2010. Dans ce contexte, nous nous efforçons de renforcer davantage le travail du Groupe des pays en développement sans littoral et décidons d'adopter le Règlement intérieur accepté par l'ensemble des ministres.

17. Nous prions le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de continuer à mobiliser et à coordonner le soutien international et les ressources nécessaires à la réalisation effective du Programme d'action d'Almaty et à l'application de la Déclaration relative à l'examen de mi-parcours conformément au mandat qui lui a été confié. Nous accueillons avec satisfaction la matrice adoptée lors de la cinquième réunion consultative interinstitutions sur l'application du Programme d'Almaty, qui constitue une étape importante vers l'élaboration de programmes d'assistance technique cohérents et mieux coordonnés en matière de transport de transit et de facilitation du commerce. Il convient de poursuivre dans cette voie.

18. Nous prions en outre, le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour fournir au Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement les ressources supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter de la mission consistant à assurer la réalisation pleine et effective du Programme d'action d'Almaty que lui a confiée l'Assemblée générale.